40e Année - N° 3076. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 22 Septembre 1928.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

Cinquantenaire de la Société Scientifique et Littéraire des B.-Alpes

C'est à une véritable séance académique que nous avait conviés dimanche la " Société Scientifique et littéraire des Basses-Alpes à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation. La plupart des sociétés savantes de la région avaient tenu à honneur de se faire représenter à cette fête littéraire, rehaussée par la présence de M. Barrier, directeur adjoint de l'enseignement primaire, spécialement délégué par M. le Ministre de l'Instruction Publique, M. André Honnorat, ancien Ministre, Sénateur des Basses-Alpes, M. Saurin, sénateur d'Oran, notre compatriote, M. Jacques Stern, député des Basses-Alpes, M. de Courtois, président du Conseil Général des Basses-Alpes, M. Zürcher, l'éminent géologue, ingénieur en chef des Ponts et-Chaussées en retraite, ancien président de la " Société Scientifique et littéraire " etc., etc...

La séance fut ouverte au Théâtre Municipal devant une assistance nombreuse et choisie, par M. Barrier qui a exprimé toute sa joie de revenir pour une fête aussi brillante dans les Basses-Alpes où il a commencé sa carrière administrative. Il dit tout l'intérêt des groupements savants pour étudier, dans chaque région de la France, l'histoire, l'archéologie, la flore, la faune, etc. Il termine en remerciant M. le Ministre d'avoir bien voulu lui confier la mission de venir féliciter le président et le bureau de la " Société Scientifique et Littéraire ".

Après lui, M. Busquet, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, dans une causerie très savante et trés documentée, fait un intéressant historique de *Digne et la Haute-Provence au temps de Reymond Béranger V*. Il est longuement applaudi.

Comme intermède, M. Emile Roux-Parassac, notre compatriote, nous fait apprécier un poème de sa composition, d'une belle envolée lyrique.

Puis M. Emile Ripert, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, dans une charmante allocution, rend compte du concours ouvert par la " Société Scientifique et Littéraire ", à l'occasion de son cinquantenaire.

Dans la deuxième partie de la séance, Mme Augusta Roux-Parassac, de l'Opéra, qui a si gracieusement prêté son concours aux organisateurs de cette cérémonie, nous fait entendre sa belle voix dans *Printemps qui commence*, de *Samson et Dalila* et *la Habanera de Carmen*. Elle a été chaleureusement applaudie.

C'est aussi une belle ovation qui a été faite à Mlle Lucette Surribas pianiste du Conservatoire de Paris qui, gracieusement aussi, a participé à cette réunion. Elle a très habilement accompagné la chanteuse. Puis, seule, dans la deuxième partie du *Troisième Concerto* de *Saint-Saëns*, dans deux études de *Chopin*, dans *la Cathédrale engloutie* de *Debussy*, elle a charmé l'auditoire par son jeu impeccable et sa virtuosité.

L'orchestre, composé d'exécutants de valeur parmi lesquels au piano, Mlle Reine Gaubert, a. sous l'habile direction du maestro Fabre, satisfait les plus difficiles et recueilli sa bonne part d'applaudissements.

Ajoutons qu'à midi, un banquet, servi dans la belle salle du grand hôtel Morel, et auquel ont pris part de charmantes dames et demoiselles, a permis aux nombreux convives de déguster un menu exquis. Après le repas, M. le comte L. du Chaffaut, président de la " Société Scientifique et littéraire ", dans une agréable allocution, a remercié tous ceux qui avaient tenu à venir se grouper autour de lui et de ses dévoués collaborateurs pour témoigner de leur sympathie à ce groupement Bas-Alpin. Après lui ont pris tour à tour la parole, MM. André Honnorat, Jacques Stern, de Courtois, Saurin, Etienne Martin, conservateur du musée de Digne, Zürcher. Tous ont formulé en termes éloquents leurs vœux de prospérité pour la " Société Scientifique et littéraire des Basses-Alpes ".

Echos de la Semaine

Depuis un grand mois, l'eau de Châtillon alimente nos fontaines, ruisselle dans nos bassins, court, comme une bacchante, à travers les rigoles de nos rues et de nos andronnes.

Nul discours officiel, nulle cérémonie pompeuse n'ont salué son arrivée dont le secret fut jalousement gardé par le fidèle service de nos écluses

Aussi, le public fut-il d'autant plus agréablement surpris que les fêtes d'art lui avaient fait oublier l'imminence d'un évènement que l'état de la canalisation criait à tout venant.

* * *

Le spectacle des jaillissements si drus où se manifeste l'abondance de la source oriente naturellement les conversations vers l'œuvre qui doit rénover l'aspect de la ville et les conditions de la vie domestique.

Les uns rappellent, non sans amertume, l'inertie et l'insouciance des municipalités qui ne surent pas profiter des circonstances favorables pour moderniser la ville à peu de frais.

Les autres évaluent le coût des travaux consécutifs à l'adduction des eaux de Châtillon et sa répercussion sur les côtes immobilières dans une localité où le rendement du centime additionnel est insignifiant.

* * *

Mais comme l'heure présente n'est guère propice à l'inquiétude, l'image riante d'un avenir de progrès ne tarde pas à surgir devant les esprits où règne la confiance.

A la lumière de sa fantaisie, chacun dessine sur la chaussée le dédale des égoûts, précise la place des cabinets d'aisance et des vespasiennes qui mettront fin à l'embarras du passant.

On s'amuse à guider l'onde souple à travers les appartements, on l'aide à franchir le seuil des cuisines, à violer les chambres virginales, à ascender les étages supérieurs, à bousculer les cruches d'argile et les arrosoirs en zinc.

* * *

Comme dans les grandes villes, la mère de famille libérée de la servitude de la fontaine et du lavoir public, lessive son linge, douche l'enfant, baigne l'adulte dans le mystère de son domicile.

C'est la fin des mauvaises plaisanteries contre la tyrannie de la tinette municipale et du sceau hygiènique, contre l'andronne malodorante et le water-closet incongru.

Tout pantois devant le miracle de l'effort municipal, le gavroche marseillais est contraint de prendre pitié non plus de la petite ville gavotte où naquit son ancêtre mais de la vaste colonie alpine vers laquelle le flot de la Durance charrie sans cesse les reliefs de Sisteron.

* * *

Bien des nuits encore s'enfuiront devant les clartés du matin avant que ces intuitions admirables soient réalisées dans le macadam de la voirie et dans le solide granit de nos vieilles demeures.

Nous pouvons néanmoins imposer quelque modération à notre appétit de réformes maintenant que nous avons transféré dans nos réservoirs la naïade de Châtillon que le sort semblait avoir condamnée à des besognes indignes de sa beauté.

Quand il sera possible de poursuivre l'œuvre entreprise, on se plait à croire que l'influence de sa présence communiquera aux hommes chargés de diriger la ville l'élan que le contact terrestre donnait au gigantesque Antée.

A. B.

RUBRIQUE DU COMBATTANT

Amicale des Anciens Combattants de Sisteron

Les anciens combattants, non pensionnés, semblent ignorer qu'il existe à Digne un Office National institué par le gouvernement et placé sous l'autorité préfectorale. Cet Office dont l'utilité est notoire fonctionne tous les mois, il a pour but de recevoir et d'examiner les demandes de secours et de renseigner les intéressés sur telle ou telle question ; mais ne peuvent y prendre part en tant que mandataire et pour défendre la cause de leurs mandants, que les personnalités désignées soit par l'Association des Mutilés soit par l'Amicale des Combattants, de Sisteron.

En ce qui concerne l'Amicale des A. C. de Sisteron, celle-ci a été créée depuis un an environ, en plusieurs réunions elle a donné signe de vie, elle est légalement constituée et peut, comme sa sœur "l'Association des Mutilés" recevoir de la part des personnes généreuses des dons et des legs, et, si au point de vue administratif elle a une existence légale et reconnue, elle n'a pas encore de représentants à l'Office National des Combattants à Digne, elle sera de ce fait toujours traitée en parent pauvre par les représentants des grandes associations et n'obtiendra que bribes alors que les autres auront obtenu davantage. Il est donc urgent que l'Amicale des A. C. de Sisteron se constitue définitivement pour obtenir ce qu'elle a droit ! Il faut que les vieux poilus qui ont fait le front en mettent un coup pour se grouper au moins au nombre de 250 et plus si possible.

A l'Amicale des A. C. pas de politique ! Rien que des hommes étroitement unis pour la défense de leur cause et de leurs intérêts.

Le nombre de 250 membres est exigé pour que l'Amicale puisse envoyer à Digne deux délégués. Nous sommes déjà une bonne centaine qui sommes possesseurs ou de la carte de combattant ou du certificat provisoire en tenant lieu, encore un effort et le nombre sera atteint. Les avantages accordés se traduisent par des secours, des prêts d'argent à taux inférieur, en même temps nous concourons à une retraite que nous obtiendrons bientôt si nous savons créer le front unique.

Aux vieux poilus nous leur disons de hâter leur demande pour l'obtention du certificat provisoire et de la carte : qu'ils s'adressent au bureau du recrutement s'ils sont mobilisables où au ministère de la Guerre, s'ils ne le sont plus. Ensuite l'affiliation à l'Amicale s'impose et leur droit d'inscription est de 5 fr. par an pour couvrir les frais qui surgissent pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle Association.

Nous adressons encore un appel aux vieux combattants de l'ancien arrondissement de Sisteron, à ceux des communes voisines comme à ceux de la ville. Nous nous tenons à leur disposition pour tous renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

M.-PASCAL LIEUTIER,
Président de l'Amicale des A. C. de Sisteron.

* * *

Il est utile de rappeler aux anciens combattants, blessés ou malades que la loi du 9 Janvier 1926 qui avait pour objet de proroger le délai pendant lequel pouvaient être constatées les blessures ou maladies contractées pendant la guerre, prendra fin le 31 décembre 1928.

Il appartient aux anciens combattants qui souffrent encore des suites des blessures ou maladies contractées au service, de faire au plutôt leur demande de constatation.

Ceux dont les démandes ont été primitivement refusées peuvent aussi dans les mêmes conditions se remettre en instance.

Tous renseignements seront donnés gratuitement, sur simple demande accompagnée d'un timbre pour réponse par la Fédération des Associations de Mutilés, 85, boulevard Baumarchais, Paris, (3e).

© VILLE DE SISTERON

Chronique Sportive

FOOT-BALL

SISTERON-VELO — C'est demain dimanche qu'aura lieu au stade de la deuxième maisonnette l'ouverture de la saison de Foot-Ball. A cet effet le Sisteron-Vélo *a fait appel à* l'Union Sportive de Gap, *une des meilleures équipes de la région. Nul doute que les spectateurs viendront nombreux assister à cette partie qui promet d'être très intéressante. Le coup d'envoi sera donné à 14 h 30. Les joueurs sont priés d'être exacts.*

La commission du S.-V. informe le public qu'aucune voiture automobile ne doit pénétrer sur le terrain de Foot-Ball sous n'importe quel prétexte et interdit particulièrement aux élèves-chauffeurs d'utiliser ce terrain comme champ d'apprentissage.

LES ON DIT

On dit *que la butte du cours Paul Arène, en raison de sa situation stratégique, figurera sur la carte de l'Etat-major, à partir du prochain mois de Janvier.*

On dit *que l'eau de Chatillon, par suite de ses propriétés minérales, remplacera bientôt, sur le marbre des cafés, le traditionnel quart de Vichy.*

On dit *que le foyer des artistes du nouveau Ciné-Théâtre est installé, pour la commodité de la scène, sur le pati du frère Basilée.*

On dit *que la nouvelle de la fermeture du collège, démentie par le crieur public, est une facétie de potache, pour faire marcher la municipalité.*

On dit *que les percepteurs de la ville et des environs seront désormais recrutés parmi les pêcheurs à la ligne pour que le fisc soit muni d'agents qui sachent amorcer le contribuable.*

On dit *que le Casino-Théâtre a bien raison de lutter avec le Ciné-Théâtre, sur le libre terrain de l'art plutôt que dans le maquis de la procédure.*

On dit *que le poète Marcel Provence a contracté une maladie de cœur qui ne peut être guerie que par des séjours à [illegible] dans les Alpes, à l'époque où [illegible] des cigales orchestrera les [illegible] du théâtre de plein air.*

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

AVIS — M. MAUREL Léon père informe sa fidèle clientèle que son fonds de commerce de **BOURRELLERIE** n'a jamais été vendu.

Comme par le passé, M. Maurel se tient à sa disposition, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront un travail soigné et des fournitures à des prix très modérés. D'avance, il remercie ceux qui lui accorderont de nouveau leur travail.

Avis aux mutilés.

Les membres actifs de l'Amicale des Mutilés et Eprouvés de la Guerre de l'arrondissement en retard dans le paiement de leur cotisation, sont informés qu'ils ont à en faire parvenir le montant (soit 5 francs) à M. Brouchon, trésorier de la société, avant le 5 octobre, date à laquelle les cotisations non perçues seront mises en recouvrement par la poste et de ce fait majorées de 2 francs pour frais d'encaissement.

En cas de non paiement, les camarades sont passibles de l'article 23 du règlement, et de ce fait leur radiation pourra être prononcée en fin d'année par la commission.

Le Président : GRAS Auguste.

Enquête administrative. — Une enquête est ouverte du 17 au 24 Septembre courant sur le projet d'aliénation par voie d'adjudication par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Sisteron de 2 immeubles appartenant au dit bureau sis à Marseille, Rue Longue des Capucins N° 4 et rue du Petit Saint-Jean N° 28 et remploi de la somme en provenant en achat de rentes sur l'Etat.

Le dossier est déposé au Secrétariat de la Mairie, où M. Merle Pierre, commissaire enquêteur, recevra le 25 septembre les déclarations des intéressés.

Affaire 1er ordre demande pour toutes villes directeurs régionaux. Gains importants avec primes fixes. Etre sérieux, actif et avoir relations. Mise au courant. Avenir certain. Ecrire M. G. TICON, 24, rue Farjon, Marseille, avec références.

Casino-Cinéma. — Ce soir au Casino *Paramount-Actualités.*

Le Circuit du Byrrh (Tour du Sud-Est cycliste), grand film sportif en 2 époques. **Une Conversion**, comédie d'aventures avec William S. Hart et Charles Ray.

LA RONDE INFERNALE

le film merveilleux que tout le monde attend, interprété, par Ch. Boyer Blanche Montel et Jean Angelo.

Rentrée des classes. — Mademoiselle PEYROT, professeur de musique à l'E. P. S. reprendra ses cours et leçons de piano, violon et solfège dès le premier octobre, chez elle, rue du Jallet, Sisteron,

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

2 - Traverse de la Place - 2

SISTERON

Foire. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron une importante foire

P. T. T. — L'Administration des P. T. T. fait connaitre que dès maintenant des communications téléphoniques pourront être échangées entre tous les réseaux hongrois et les villes ci-après de la région : Digne, Gap, Cannes, Grasse, Menton, Monaco, Nice, Aix, Arles, Marseille, Salon, Draguignan, Toulon, Avignon.

On demande un apprenti à l'Imprimerie du " Sisteron-Journal ".

COUPE DE CHEVEUX

Ondulations pour dames

chez M. IMBERT *sculpteur, 4, placette de la Poustierle, Sisteron.*

Rentrée des Classes

IMPRIMERIE

- PAPETERIE-LIBRAIRIE -

PASCAL LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON

Grand choix de :

Serviettes cuir et moleskine, Cartables et Sous-main, Cahiers, papier de premier choix, **Crayons de couleur et noirs, Boites compas et couleurs, Albums à dessin. Plumiers, Boites de peinture, Stylos** de marques et ordinaires, **Stylos-mines. Règles diverses Encres** des meilleures marques. **Boites de papier à lettre, Parfumerie - Maroquinerie**

La librairie **Lieutier** est seule dépositaire des cahiers historiques *Les Sites des Alpes* recommandés par l'Académie.

Livres. Dictionnaires Romans, Jeux et souvenirs en général toutes les fournitures scolaires. Prix modérés,

Art Dentaire Moderne

Maladies de la bouche et des dents

E. CASAGRANDE

Dentiste

Médaillé de la Reconnaissance Française et Italienne

10 — Place de l'Horloge — 10

SISTERON — (Basses-Alpes)

Appareils or et caoutchouc Dentiers fixes sans palais Couronnes et **Bridges**, etc.

— *Prix modérés* —

Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

Dr AUDIBERT-ROUSSET

33, Boulevard Philipon - Marseille

nez, gorge, oreille, larynx chirurgie de la Tête et du Cou

Consultation : **7 octobre** *de 8 heures à midi (Hôpital Sisteron)*

Transports - Sable - Gravier

Vente de Fumier

PRIX MODÉRÉS

S'adresser

Joseph ANDINE

7 - Rue de Provence - **SISTERON**

Etude de Me **Guillaume BUÈS**, notaire à SISTERON successeur de Me BOREL

Prorogation de Société en nom collectif

Suivant acte reçu par Me Guillaume **Bués**, Notaire à Sisteron, le **31 Août** mil-neuf-cent-vingt-huit, enregistré à Sisteron le **10 Septembre** suivant folio 83, case 387,

Monsieur Auguste Charles Joseph **Richaud**,

Monsieur Ernest Adolphe Lorent **Richaud**,

Et Monsieur Paul Antoinin **Bontoux**,

Tous trois minotiers domiciliés à SISTERON.

Ont prorogé jusqu'au **premier septembre** mil-neuf-cent-cinquante-huit la durée de la Société en nom collectif " **Richaud Frères et Bontoux** " au capital de **trente mille francs** existant entre eux dont le siège social est à SISTERON, Moulin de *Cazette*, et qui a pour but et objet l'industrie de la Minoterie, le commerce d'achat et de vente de grains, farines, sons, recoupes et céréales, ainsi que le commerce d'achat et de vente de tous produits agricoles.

La raison et la signature sociale de ladite société restent comme par le passé " **Richaud frères et Bontoux** ".

Il n'est apporté aux statuts aucun changement pouvant intéresser les tiers.

Deux expéditions dudit acte de prorogation de Société seront déposés incessamment au Greffe de la Justice de Paix du canton de Sisteron et l'autre au Greffe du Tribunal de Commerce de Digne.

Pour extrait et mention :

Signé : **BUES.**

Ce qu'il faut faire

Quand on a une respiration sifflante, quand on a une bronchite chronique, une toux grasse et spasmodique, quand on étouffe, il faut avoir recours à la poudre Louis Legras. Cette excellent remède donne de merveilleux résultats. Il calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, le catarrhe, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri IV, à Paris.

Etude de Me **G. BUES**, notaire à SISTERON (Basses-Apes)

Successeur de Me BOREL

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte aux minutes de Me **Bués**, Notaire à Sisteron du trente-un août mil-neuf-cent-vingt-huit, « enregistré au bureau de Sisteron le sept septembre suivant folio 79, case 974, reçu : deux mille neuf-cent-soixante-sept francs vingt-sept, signé Lazerges », Monsieur Abel Paul Clovis **Siard**, Boulanger demeurant à Sisteron, a vendu à Monsieur Gilbert Jean-Baptiste **Garcin**, Boulanger demeurant autrefois à Montfroc (Drôme) et actuellement à Sisteron, le fonds de Commerce de

Boulangerie - Patisserie

qu'il exploitait à Sisteron, Rue Droite dans un immeuble lui appartenant.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me **Bués** Notaire à Sisteron, domicile élu.

BUES.

Etude de Me **Jean ESMIEU**, notaire à SISTERON successeur de Me ROUBAUD et gérant de l'étude de Me LABORDE

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu aux minutes de Me **Esmieu** notaire à Sisteron, du cinq Septembre mil-neuf-cent-vingt-huit, enregistré au bureau de Sisteron le sept du même mois, folio 79 case 375.

Monsieur Eugène **Ricou**, maître d'hôtel et Madame Catherine **Pallanca**, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, ont vendu à Monsieur Clovis **Bonnet**, ancien patissier, et à Madame Marie-Louise **Huchet**, son épouse, demeurant aussi à Sisteron, le fonds de commerce de **Café, Restaurant et Hôtel**, connu sous le nom de

TOURING-HOTEL

qu'ils exploitaient à Sisteron, avenue de la Gare, dans un immeuble appartenant précédemment à Monsieur Flavien Turcan. (Insertion au bulletin officiel du 15 Septembre courant, numéro 48.753

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me **Esmieu**, notaire à **Sisteron**, domicile élu.

J. ESMIEU.

Tribunal de Commerce de Digne

Liquidation judiciaire BERGER

Avis aux créanciers

MM. les créanciers du nommé BERGER André Antoine, marchand de confections, demeurant à Sisteron sont invités à se rendre en personne ou par fondés de pouvoirs, au tribunal de Commerce de Digne, le **trois octobre** mil-neuf-cent-vingt-huit, à **14 heures**, par devant M. **Caron**, juge commissaire de la liquidation judiciaire à l'effet de faire vérifier leurs créances.

Ceux qui n'ont pas encore remis leurs titres et bordereaux sont invités à les déposer dans la quinzaine entre les mains du liquidateur ou au greffe du Tribunal.

Le Greffier du Tribunal,

GUIEU.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Guillaume **Buès**,
notaire à SISTERON
Successeur de M BOREL

PURGE
d'hypothèques légales non inscrites

A la requête de la " **la Société des Forces Motrices de la Durance,** " société anonyme au capital de 20.000 000 de francs dont le siège social est à Lyon, rue Grolée, numéro 9 et la direction générale à Paris, 23, rue Balzac.

Et suivant exploits de Me **Bertrand** Huissier à Sisteron, des quatre et trente Juillet dernier, enregistrés,

Notification a été faite :

1° — A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal des Basses-Alpes, en son parquet au Palais de Justice à Digne.

2° — Et à Madame Jeanne **André**, veuve **Morère**, négociante demeurant et domiciliée à Sisteron, Rue Droite.

Prise en sa qualité de subrogée-tutrice des mineurs Jean Antony **André** et Madeleine Claire **André** sous la tutelle légale de Madame Jeanne Joséphine **Estrayer**, veuve de Monsieur Adrien Ovide **André**, leur mère, négociante demeurant à Sisteron,

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal des Basses-Alpes, le vingt-cinq Juin dernier, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit Greffe de l'expédition en forme d'un contrat reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron, le **douze mai** mil-neuf-cent-vingt-huit, aux termes duquel,

a) Madame **Estrayer**: veuve de Monsieur **André**, sus-nommée ;

b) Madame Léonie Marie Blanche Clotilde **André**, sans profession, épouse autorisée de M. Léon Joseph Alphonse **Pascal**, Tailleur, demeurant à Sisteron ;

c) Mademoiselle Marie Jeanne Henriette **André** ;

d) Mademoiselle Germaine Marie **André** ;

e) Et Mademoiselle Louise Simone Renée **André** ;

Toutes trois sans profession, demeurant et domiciliées à Sisteron ;

Les soussignées ayant agi tant en leur nom et pour leur compte personnel qu'au nom et comme se portant expressément forts pour :

a) Monsieur Jean Antony **André** ;

b) Et Mlle Madeleine-Claire **André** ;

Ont concédé à la **Société des Forces Motrices de la Durance** requérante, tous les droits nécessaires à l'établissement, dans la propriété qu'ils possèdent sur le territoire de la commune de Sisteron au quartier de *Chaterusse*, paraissant cadastrée sous les Nos 506, 507, 508, 508 bis, 546, 547, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 569, 570, 571, 572, 573, 559 bis, 580, 581, 582, 583, 584, 794, 798, 799, 800 de la section C, de deux lignes électriques aériennes et de leurs supports et accessoires destinées au transport à haute tension de l'énergie électrique le Poët Saint-Auban.

A charge par la société concessionnaire d'amener gratuitement, et ce, dans un délai de six mois après la mise en service de la première ligne à haute tension, à la maison de maître et à la maison fermière des concédants sus-nommés sise au quartier de *Chaterusse* le courant électrique (250 volts maximum) pour l'éclairage de ces deux immeubles pendant toute la durée de la concession.

La présente insertion est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat des 9 mai et 1r juin 1807 pour parvenir à la purge des hypothèques légales non inscrites.

Signé : **G. BUES.**

ETAT-CIVIL
du 14 au 21 Septembre 1928

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Louis Borrély, peintre à Sisteron et Jeanne Juliette Dussaillant, s. p. à Sisteron.

Entre Amédée Brémond, charron aux Mées et Henriette Antonia Rolland sans profession à Sisteron.

DÉCÉS

Joséphine Donnet, veuve Finette, 56 ans, hôpital.

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

Etude de M· **G. BUES**, Notaire
à SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

PURGE
d'hypothèques légales non inscrites

A la requête de Monsieur Edouard Léon-Henri-Marcel **Clement**, propriétaire et négociant, Maire de la commune de **Vaumeilh**, y demeurant et domicilié,

Et suivant exploit de Me Bertrand, huissier à Sisteron du dix-neuf septembre courant, enregistré,

Notification a été faite :

1· A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal des Basses-Alpes, en son parquet au Palais de Justice à Digne ;

2· A Madame Marie-Magdeleine **Silvestre**, sans profession, épouse de Monsieur Augustin-Eugène **Pierrisnard**, propriétaire agriculteur, avec lequel elle demeure à Sisteron faubourg de la Baume ;

3· Et audit Monsieur **Pierrisnard** comme exerçant les droits et actions de Madame **Silvestre**, son épouse:

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal des Basses-Alpes le ciuq septembre courant, enregistré, constatant le dépôt fait le dit jour au dit Greffe de l'expédition en forme d'un contrat reçu par Me **Buès** notaire à Sisteron le quatre août dernier, contenant **VENTE** par Monsieur **Pierrisnard** et Madame **Silvestre** son épouse tous deux sus nommés, à Monsieur **Clement**, requérant, d'une partie de **maison** sise à **Sisteron** à l'angle formé par l'ancienne route de Noyers sur-Jabron et l'ancienne route de Ribiers cadastrée sous les numéros 243 p, 243 p de la section F et confrontant au levant : l'ancienne route de Noyers au midi : l'ancienne route de Ribiers ; au couchant : Reynier de Montlaux et Chauvin au Nord : Chauvin. Ledit immeuble comprenant :

En sous-sol : une cave ;

Au rez-de-chaussée une grande remise autrefois à usage d'écurie et actuellement affectée à l'exploitation d'une maréchalerie, et attenante à celle-ci du côté du midi : un petit magasin avec arrière magasin ;

Au premier étage et au-dessus du magasin et de l'arrière-magasin : une chambre avec cabinet ;

Au deuxième étage : une autre chambre avec cabinet ;

Ladite vente comprenant en outre dans ses effets tout le terrain non bâti avoisinant l'immeuble sus désigné.

La présente insertion est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat des 9 mai et 1r juin 1807 pour parvenir à la purge des hypothèques légales non inscrites.

Signé : **BUES.**

Etude de Me **Guillaume BUES**,
Notaire à SISTERON
successeur de M· BOREL

PURGE
d'hypothèques légales non inscrites

A la requête de Monsieur Louis Guillaume-Joseph **De Gombert**, propriétaire-rentier demeurant à **Sisteron**, château de Sainte-Euphémie.

Et suivant exploits de Me Bertrand huissier à Sisteron du dix-neuf septembre courant et de Me Vergne, huissier à Avignon, du vingt-deux du même mois, enregistrés.

Notification a été faite :

1° A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal des Basses-Alpes, en son parquet au Palais de Justice à Digne ;

2e A Madame Marie Elise **Andretty**, sans profession, épouse de Monsieur Jean Léopold **Nègre**, Négociant, avec lequel elle demeure et est domiciliée à **Avignon**, 15 Rue Grande Fusterie ;

3e Et audit Monsieur **Nègre**, susnommé, commerçant, exerçant les droits et actions de Madame **Andretty**, son épouse sus-nommée.

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal des Basses-Alpes le cinq septembre courant, enregistré, coustatant le dépôt fait ledit jour au Greffe de l'expédition en forme d'un contrat reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron le dix-huit août dernier, contenant **VENTE** par Monsieur Jean-Léopold **Nègre**, susnommé, à Monsieur **De Gombert** requérant, d'une petite **propriéte** en nature de labour arrosable sur laquelle se trouve édifié un bâtiment d'habitation sise sur le territoire de la commune de Sisteron quartier du Gand, confrontant au levant : l'acquéreur ; au midi, Bec ; au couchant, Siard, et au nord, le même ; cadastrée sous les numéros 41 p. 41 p. de la section D, ; lieu dit *Burlière* d'une contenance de 19 ares 58 centiares.

La présente insertion est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat des 9 mai et premier juin 1807 pour parvenir à la purge des hypothèques légales non inscrites.

Signé : **BUES.**

SI VOUS SOUFFREZ DE
HERNIE
ou d'affections abdominales

vous irez voir l'éminent Spécialiste des **Etablissements A. CLAVERIE, la vieille maison de confiance,** qui, par l'incomparable supériorité de ses Appareils, sa compétence et son honnêteté, est devenue **la plus considérable** et **la plus célèbre du monde entier.**

Pourquoi perdre votre temps et votre argent en essais inutiles ?

Vous trouverez **le salut certain** auprès de l'éminent et discret Spécialiste qui vous recevra de 9 h. à 4 h. à :

VEYNES, Dimanche 23 Septembre, Hôtel Doussélin.
SISTERON Lundi 24 Hôtel des Acacias.
FORCALQUIER, Mardi 25, Hôtel Lardeyret.
DIGNE, Mercredi 26, Hôtel Rémusat.
GAP, Samedi 29, hôtel des Négociants.
LARAGNE, Dimanche 30, Hôtel Moderne, de 8 heures à 11 heures.
NICE, Mercredi 3, Jeudi 4 et Vendredi 5 Octobre, Hôtel de l'Amirauté, 29, Rue Assalit.

Ceintures Perfectionnées

contre les **Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc..,** les plus *efficaces*, les plus *légères*, les plus *agréables* à porter.
Modèles Nouveaux et exclusifs des Etablissements CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

HERNIE
R.C. Seine 102.310

● Membre du Jury et Hors Concours

Grace aux célèbres appareils sans ressort à **compression souple** de

M. GLASER le grand spécialiste de **Paris,** 44, Bd **Sébastopol**, la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ces nouveaux appareils, appliqués à des milliers de désespérés, réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **sécurité**, la **santé**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **guèrison définitive.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie, doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 8 heures à 4 heures à

DIGNE, 22 Septembre, hôtel Boyer-Mistre.
FORCALQUIER, 23 Septembre, de 8 h. à 3 heures, hôtel des Voyageurs.
SISTERON, 24, hôtel des Acacias

BANQUE DES ALPES
(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours { **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon**

BUREAUX AUXILIAIRES { GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

Location d'Automobiles
les taxis : JEAN GALVEZ
sont les mieux suspendus et les meilleur marché au kilomètre, adressez-vous
12, **Rue de Provence, SISTERON**
—o— ***TELEPHONE 2.*** —o—

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de **SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON**
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N· 1468
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo-frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

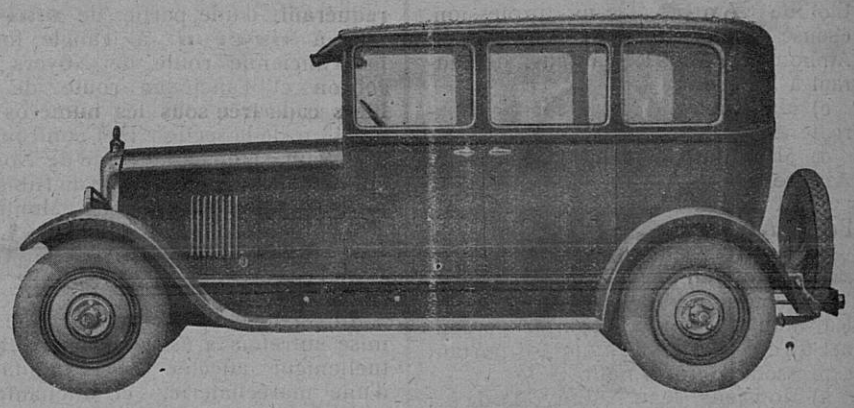

atelier Mécanique de réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON